

INTERPHONIE

Le système « Intratone », basé sur le réseau GSM, est utilisé pour le fonctionnement de l'interphonie de la résidence.

Chaque villa est reprise dans trois bases de données :

- une base propre aux renseignements utiles à la fonction interphonie : intitulé qui apparaît sur la liste déroulante sur l'écran à l'entrée de la résidence + un ou deux numéros de téléphone sur lesquels l'appel est envoyé (le premier numéro est appelé en priorité et, si l'appel n'aboutit pas, renvoi sur le second numéro s'il existe) ;
- une base propre aux « Clés mobiles » sur laquelle figurent les numéros de téléphone qui peuvent commander l'ouverture à distance du portail ;
- **u**ne base propre aux télécommandes affectées à chaque villa.

Pour toute nouvelle inscription ou modification, Il vous sera donc demandé de passer par le cabinet Artémio en lui fournissant impérativement :

- le numéro de votre villa et de la rue ;
- l'intitulé à faire figurer sur la liste déroulante et le ou les deux numéros de téléphone pour réceptionner les appels ;
- le ou les numéros de téléphone « Clés mobiles » que vous souhaitez faire inscrire. Si les numéros sont identiques à ceux de l'interphonie, vous devrez quand même les reprendre pour éviter tout risque d'erreur.

Cette opération est facturée à l'ASL par la société qui gère le système « Intratone ». La somme correspondante (10 € en 2024) sera portée au débit du compte charges du demandeur.

Aucune demande faite par **l**es locataires ne sera acceptée. Ces derniers doivent contacter leur propriétaire pour effectuer cette démarche.